

[Text]

sion expecting us to wait an extra year because someone is working on a study.

Mr. Lachance: In any case, Mr. Chairman, I hope and expect that, before the decision is taken, this committee will have a chance to discuss these issues, especially the writs of assistance.

The Chairman: Thank you, Mr. Lachance.

Mr. Lachance: Thank you very much, Mr. Crosby, I do appreciate it.

The Chairman: Thank you. Now Mr. Crosby for ten minutes.

Mr. Crosby (Halifax West): Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, I would like to deal very briefly with the treatment of the dangerous criminal offender under our correctional and parole system. I want to remind you, not in an adversary way, that in June or July of 1980 I brought to your attention a situation which existed in Dorchester Penitentiary that related in part to the presence of dangerous offenders who were causing serious difficulties among the prison population. I do not have to remind you that later that year, around October, there was a serious incident at Dorchester Penitentiary that led to the death of a prison guard.

I mention that not in an inappropriate way, Mr. Minister, but only to underline your attitude at the time, which was that the system was built to deal with dangerous offenders in the ordinary course of dealing with all offenders, and that it was very important as part of the program to keep what I had described as dangerous offenders within the prison population, bearing in mind that at some future time those offenders would be released among the general population.

While I could not entirely disagree with that attitude, I think circumstances and incidents piled on top of each other to the point where even you were subsequently prepared to admit that, in some cases, there was a need to classify prisoners as dangerous, or whatever designation you wish to use, so that those prisoners could be given special treatment within the correctional system.

I only say all of that to underline that we will continue to have dangerous offenders. My concern is that it exists not only in the prison system but throughout the parole service. In my area of Nova Scotia we have two recent cases that underline the public concern with the release of dangerous persons amongst the population. Recently a person who was convicted of the rape of a young child was released on what I assume was mandatory parole of some kind and committed a murder of another young girl for which he was subsequently convicted. In another incident, a person in the prison population convicted of murder was released and escaped while on release. This was this particular person's second escape while at large under some aspect of the parole system. I do not mention those cases for any reason other than to point out that they are some of many cases.

[Translation]

très raisonnable. C'est comme si la Commission de réforme du Droit s'attendait à ce que nous attendions une année de plus parce que quelqu'un est en train d'effectuer une étude.

M. Lachance: De toute façon, monsieur le président, j'espère qu'avant que la décision soit prise, le présent Comité aura la possibilité de discuter de ces questions, particulièrement de ces questions de mandat de main-forte.

Le président: Merci, monsieur Lachance.

M. Lachance: Merci beaucoup, monsieur Crosby de m'avoir laissé poser ces questions.

Le président: Merci. Monsieur Crosby vous avez 10 minutes.

M. Crosby (Halifax-Ouest): Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, je voudrais brièvement étudier les questions du traitement des criminels dangereux dans le cadre de notre système correctionnel et de libération conditionnelle. Je voudrais vous rappeler, non pas dans un esprit d'affrontement, qu'en juin ou juillet 1980, j'ai attiré votre attention sur ce qui se passait au pénitencier de Dorchester où des délinquants dangereux créaient des incidents chez les prisonniers. Je n'ai pas à vous rappeler qu'un peu plus tard cette même année, vers octobre, il s'est produit un évènement très grave au pénitencier de Dorchester qui a été cause de la mort d'un gardien de la prison.

Je ne mentionne pas ceci dans les airs, monsieur le ministre, mais c'est pour souligner que vous aviez à l'époque pris comme attitude que le système avait été établi pour traiter des délinquants dangereux comme on traitait des autres délinquants et qu'il fallait les conserver parmi les autres prisonniers car ils pouvaient être éventuellement libérés un jour comme les autres.

Je n'étais pas entièrement contre votre attitude mais je crois qu'il y a eu tellement d'évènements qui se sont accumulés que même vous vous avez par la suite admis que dans certains cas il était nécessaire de classer certains prisonniers comme dangereux et de leur faire une place spéciale dans le cadre du système correctionnel au lieu de les traiter comme tous les autres.

Je ne dis ceci que pour souligner le fait que nous allons continuer à avoir des délinquants dangereux. Mais ce qui m'inquiète c'est que ceux-ci ne se trouvent pas seulement dans les prisons mais qu'on les retrouve aussi en libérations conditionnelles. Dans ma région de Nouvelle-Écosse, il y a eu récemment deux cas où la population a été victime de personnes dangereuses qui avaient été libérées. Récemment en effet une personne qui avait été reconnue coupable de viol d'un jeune enfant a été libérée je crois dans le cadre de ce que l'on appelle le système de libération conditionnelle obligatoire et cette personne a assassiné une jeune fille et a été par la suite condamnée pour ce meurtre. Dans un autre cas, un prisonnier condamné pour meurtre s'est échappé au cours de sa libération conditionnelle. C'était la deuxième fois que cette personne s'échappait tandis qu'elle bénéficiait du système de la libération conditionnelle. Tout ce que je veux indiquer en mention-